## PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

COMITE SYNDICAL A CALLEN (40) Séance du 16 décembre 2024 Délibération n°2024-130

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

En raison de l'absence de quorum constatée lors de la séance du 12 décembre 2024 à Callen (40) à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Callen (40) le lundi 16 décembre 2024 à 18h00, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi à l'article L5211-1 du même code, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent.**Date de la convocation : 12 décembre 2024

Étaient Présents: M. BACHÉ Alain portant pouvoir de M. SORE Serge, Mme BREQUE Claudie portant pouvoir de Mme DESMOULIN Karine, M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de M. PAIN Cédric et M. GILLE Hervé, M. DUFAY Michel, M. DUNOGUES Yves portant pouvoirs de M. DECLERCQ Cyrille et Mme LE YONDRE Nathalie, M. ICHARD Vincent, M. LANUSSE Denis (arrivée 18h16), Mme VALIORGUE Magali portant pouvoirs de Mme PIQUEMAL Sophie et Mme BEAUMONT Patricia.

Absents excusés (pouvoirs): Mme BEAUMONT Paţricia ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DECLERCQ Cyrille ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, Mme DESMOULIN Karine ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme PIQUEMAL Sophie ayant donné pouvoir à M. BACHE Alain.

Absents: Mme ARDOUIN Aimée (excusée), M. BAUDE Vital, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. BOUFFIN Yann (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. COUTIERE Dominique (excusé), M. DELUGA François, M. DURRIEU Michel, M. FORET Thierry (excusé), M. GLEYZE Jean-Luc, M. LAGRAVE Renaud, Mme LARRUE Marie, M. LASSALE Jean-Claude, Mme MARIE Lucie (excusée), Mme MESPLES Olga (excusée), M. MARTINEZ Manuel, M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, M. SAINTORENS Denis, M. SARTRE Philippe (excusé), Mme TAPIN Maylis, M. TAUZIN Arnaud, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme WEBER Sophie (excusée)

Deuxième convocation en l'absence de quorum constaté				
ELUS		VOIX		
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97	
Nombre de Présents	8	Représentant nombre de voix	41	
Nombre de pouvoirs	8	Nombre de voix pour	41	
Total présents et pouvoirs	16	Nombre de voix contre		
		Nombre d'abstentions	-	

### **ECOMUSEE**

### Tarifs groupes jeune public 2025

Une actualisation des tarifs Billetterie de l'Ecomusée de Marquèze concernant les groupes jeune public est proposée. Ces tarifs rentreront en vigueur dès l'ouverture de l'Ecomusée.

Annule et remplace délibération n° 2023-137 du 29 novembre 2023 et 2024-14 du 13 février 2024

TARIFS 2025 JEUNE PUBLIC	
BILLET ENTRÉE	
	TARIF TTC par enfant
ENTRÉE PUBLIC SCOLAIRE MATERNELLE	6,50 €
ENTRÉE PUBLIC SCOLAIRE PRIMAIRE	6,50 €
ENTRÉE PUBLIC SCOLAIRE COLLEGE LYCEE	6,50 €
ENTRÉE PUBLIC SCOLAIRE AUTRE	6,50 €

### PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

COMITE SYNDICAL A CALLEN (40) Séance du 16 décembre 2024 Délibération n°2024-130

ACCOMPAGNATEUR SCOLAIRE 1 acc pour 10 élèves en primaire	GRATUIT
ACCOMPAGNATEUR SCOLAIRE 1 accomp pour 5 élèves en maternelle	GRATUIT
Parent accompagnateur supplémentaire	10,50 €
ENSEIGNANT PREPARANT LA VISITE	GRATUIT
AVS Accompagnateur de Vie Scolaire	GRATUIT .
PRESTATION ATELIER Marquèze ou Pavillon (HORS ENTRÉE)	
PRESTATION ATELIER Marquèze ou Pavillon	3,00 €
PRESTATIONS CYCLE 1	
PETITES TROUILLES	3,00 €
DANS TOUS LES SENS	3,00 €
HABITER ABRITER	3,00 €
PROMENONS NOUS DANS LES BOIS	3,00 €
PRESTATIONS CYCLE 2	
CULTIVER POUR MANGER	3,00 €
L AIRIAL	3,00 €
MAISON D ANTAN	3,00 €
DANS LA FORET LOINTAINE	3,00 €
HEROS D AVANT	3,00 €
PRESTATIONS CYCLE 3	
EN CLASSE	3,00 €
DE LA LANDE A LA FORET	3,00 €
MYSTERIEUX OBJETS	3,00 €
LA MAISON	3,00 €
HEROS VINTAGE	3,00 €
VISITE LIBRE PAVILLON	4,00 €
2 ATELIERS PEDAGOGIQUES MARQUEZE/ JOUR	13.00 €
2 VISITES GUIDEES EXPOSITION PAVILLON + QUARTIER MARQUEZE	13.00 €
ENFANTS D'AVANT	25.00 €
SEJOUR 2 JOURS 2 ATELIERS	21.50 €
SEJOUR 3 JOURS 3 ATELIERS	27.00 €

#### PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE COMITE SYNDICAL Séance du 16 décembre

Séance du 16 décembre 2024 Délibération n°2024-130

COMITE SYNDICAL A CALLEN (40)

SEJOUR 5 JOURS 5 ATELIERS	38.70 €	
AUTRE		
FORFAIT ATELIER PEDAGOGIQUE école PNRLG	60,00 €	
FORFAIT ECOLE visite libre jeu découverte (de 20 à 30 enfants) hors centres de loisirs	145,00 €	
ECOLE PNRLG /CENTRE DE LOISIRS PNRLG en visite libre	GRATUIT	
CENTRE DE LOISIRS JEUX OU ATELIER	9,50 €	
RALLYE ADO	2,00 €	
RALLYE ENFANT	2,00 €	
LES PETITES BOITES (1 classe)	150,00 €	
LES PETITES BOITES (2 classes même école)	220,00 €	
IL ÉTAIT UNE FOIS A MARQUEZE	3,00 €	
MUSEE HORS LES MURS	13.00 €	
ANNIVERSAIRE ENFANT	13.00 €	

# Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** cette grille tarifaire 2025 pour les groupes jeunes publics
- D'AUTORISER le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit, à Belin-Béliet, le 18 de centre 264

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEI Date : 18/12/2024

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 20/12/2024